

# Bulletin d'adhésion 2011



NOM (en capitales) : .....

PRENOM : .....

Adhésion  renouvellement  n° de carte : .....

Homme  Femme  Date de naissance : .....

Profession : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone fixe : ..... Mobile : .....

Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) : .....

**J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2011 la somme de : ..... €.**

L'adhésion comprenant la cotisation à Attac France avec ou sans l'abonnement de 12 euros à *Lignes d'Attac*, journal d'Attac France.

*Cette tarification est proposée à titre purement indicatif. Selon votre situation économique ou familiale, vous pouvez choisir une tranche inférieure ou supérieure.*

## Ressources mensuelles

- de 0 à 450 €
- de 450 à 900 €
- de 900 à 1 200 €
- de 1 200 à 1 600 €
- de 1 600 à 2 300 €
- de 2 300 à 3 000 €
- de 3 000 à 4 000 €
- au-delà de 4 000 €

## cotisation

avec *Lignes d'Attac*

- 13 €
- 21 €
- 35 €
- 48 €
- 65 €
- 84 €
- 120 €
- 160 €

Il m'est possible de procéder à un apport supplémentaire sous forme d'un don de : ..... €

*Compte tenu des dispositions fiscales, pour les personnes imposées sur le revenu, le coût effectif des cotisations et dons est de 34% des versements effectués. Un don de 50 € vous reviendra à 17 €.*

**Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur notre site sécurisé : [www.france.attac.org](http://www.france.attac.org) ou par prélèvement automatique en envoyant un mail à [attacfr@attac.org](mailto:attacfr@attac.org) ou par téléphone au : 01 56 06 43 60**

**Chèque bancaire ou postal à adresser par courrier  
à ATTAC, Service adhésions, 60732 Ste-Geneviève cedex - France**

Je ne souhaite pas que le comité d'Attac de ma ville ou département soit informé de mon adhésion.  
Que vous cochiez cette case ou pas ces renseignements ne seront diffusés à aucune autre association.

*Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.*